

Réf: Dossier N° : 54471

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DRAGAGE » en abrégé «SADRAG »

Siège social : ABIDJAN - COCODY CENTRE Derr la SGBCI près Phcie  
 Mermoz Villa 601, 30 BP 432 ABIDJAN 30

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Aout 2018, et enregistrés au CEPICI le 19 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DRAGAGE » en abrégé «SADRAG ».

Objet: Toutes activités d'extraction de produits du sol, de dragage, d'assainissement des eaux fluviales, lagunaires ou maritimes, et de stockage comportant l'extraction, l'exploitation, le transport, la commercialisation en tous genres, notamment du sable, du gravier et autres de tous les lieux autorisés ; Toutes activités de construction ; Toutes activités d'import-export desdits produits ou assimilés ; Toute activité d'achat, vente, de distribution de matériels de création ; Toutes activités de fabrication et de commercialisation d'agglos et de pavés ; Toute activité de courtage et de prestation de services.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY CENTRE Derr la SGBCI près Phcie  
 Mermoz Villa 601, 30 BP 432 ABIDJAN 30

GERANT: Monsieur COULIBALY HABIB TIDIANE KLOMAH.

Monsieur KOUADIO ASSALE HUGUES PACOME.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-24636 du 19/09/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22178 du 19/09/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

